Antée formation
apprendre autrement

TITRE PROFESSIONNEL

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

NIVEAU OBTENU : Niveau 5 (BAC+2)

LE MÉTIER

Le conseiller en insertion professionnelle accompagne les personnes dans leur recherche d'emploi, leur reconversion ou leur insertion sociale et professionnelle. Il identifie leurs besoins, leurs compétences et les difficultés rencontrées afin de construire avec elles un parcours adapté. Il travaille en collaboration avec les entreprises et les acteurs de l'emploi pour favoriser une insertion professionnelle durable.

LES EMPLOIS VISÉS

- Conseiller en insertion professionnelle
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller en évolution professionnelle
- Conseiller emploi formation



PRÉ-REQUIS

- Être attiré par l'accompagnement des personnes et les relations humaines.
- Avoir le sens de l'écoute, de la communication et de l'organisation.
- Aucun prérequis spécifique n'est indiqué dans le référentiel RNCP pour l'accès à la certification.

DURÉE
6 mois de formation (5 semaines de stage) ou 12 mois en alternance

FINANCEMENT
CPF, Transition Professionnelle, CDD, financements FT, alternance...

Délais d'accès selon le mode de financement :

- Alternance : le délai correspond au temps nécessaire pour signer un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) avec une entreprise d'accueil.
- Financement personnel : le délai correspond au temps nécessaire au montage du dossier avec votre conseiller de formation.
- CPF : le délai est de 15 jours minimum avant le début de la session de formation.
- Projet de transition professionnelle (PTP) : 4 mois minimum avant le début de la formation.
- France Travail : 2 mois minimum avant le début de la formation.

LIEU DE FORMATION
42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

BLOC 1

Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer les publics sur les dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion.
- Analyser les besoins, les compétences et les difficultés des personnes accompagnées.
- Réaliser un diagnostic partagé pour identifier les solutions adaptées.

BLOC 2

Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Construire et suivre des parcours individualisés d'insertion professionnelle.
- Accompagner les personnes dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel.
- Concevoir et animer des ateliers favorisant l'accès à l'emploi.

BLOC 3

Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Développer des partenariats avec les entreprises du territoire.
- Accompagner les employeurs dans leurs besoins de recrutement.
- Faciliter l'intégration et le maintien des salariés dans l'emploi.
- Mettre en œuvre des actions inclusives favorisant l'insertion durable.

Les trois blocs de compétences peuvent être validés indépendamment et capitalisés pour obtenir le titre professionnel.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la formation s'effectue après un échange avec un conseiller de formation afin d'étudier le projet professionnel du candidat, ses besoins et les possibilités de financement.

La certification est accessible par :

- Contrat d'apprentissage
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du titre professionnel repose sur plusieurs épreuves évaluées par un jury de professionnels habilités.

- Mise en situation professionnelle : préparation et simulation d'un entretien d'accueil - 45 min
- Entretien technique : synthèse écrite, analyse de pratique et échange avec le jury - 40 min
- Questionnement à partir de productions : présentation des pratiques d'accompagnement et de relations avec les employeurs - 1 h
- Entretien final, comprenant un échange sur le dossier professionnel - 30 min
- Durée totale de l'examen - 2 h 55

Le titre professionnel est composé de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) pouvant être obtenus séparément.
Rattrapage en cas d'échec total ou partiel à la certification :
Dans tous nos formats de formation, un rattrapage est inclus dans le tarif global. Il s'organise lors d'un rendez-vous avec le référent de formation, qui établit si nécessaire un calendrier de révision, de préparation et de repassage de l'examen, dans les meilleures conditions pour le bénéficiaire et dans un délai permettant la validation complète de la certification en cas d'échec partiel.

Certification professionnelle TP - Conseiller en insertion professionnelle de niveau 5, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code RNCP37274, dont le certificateur est le MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.